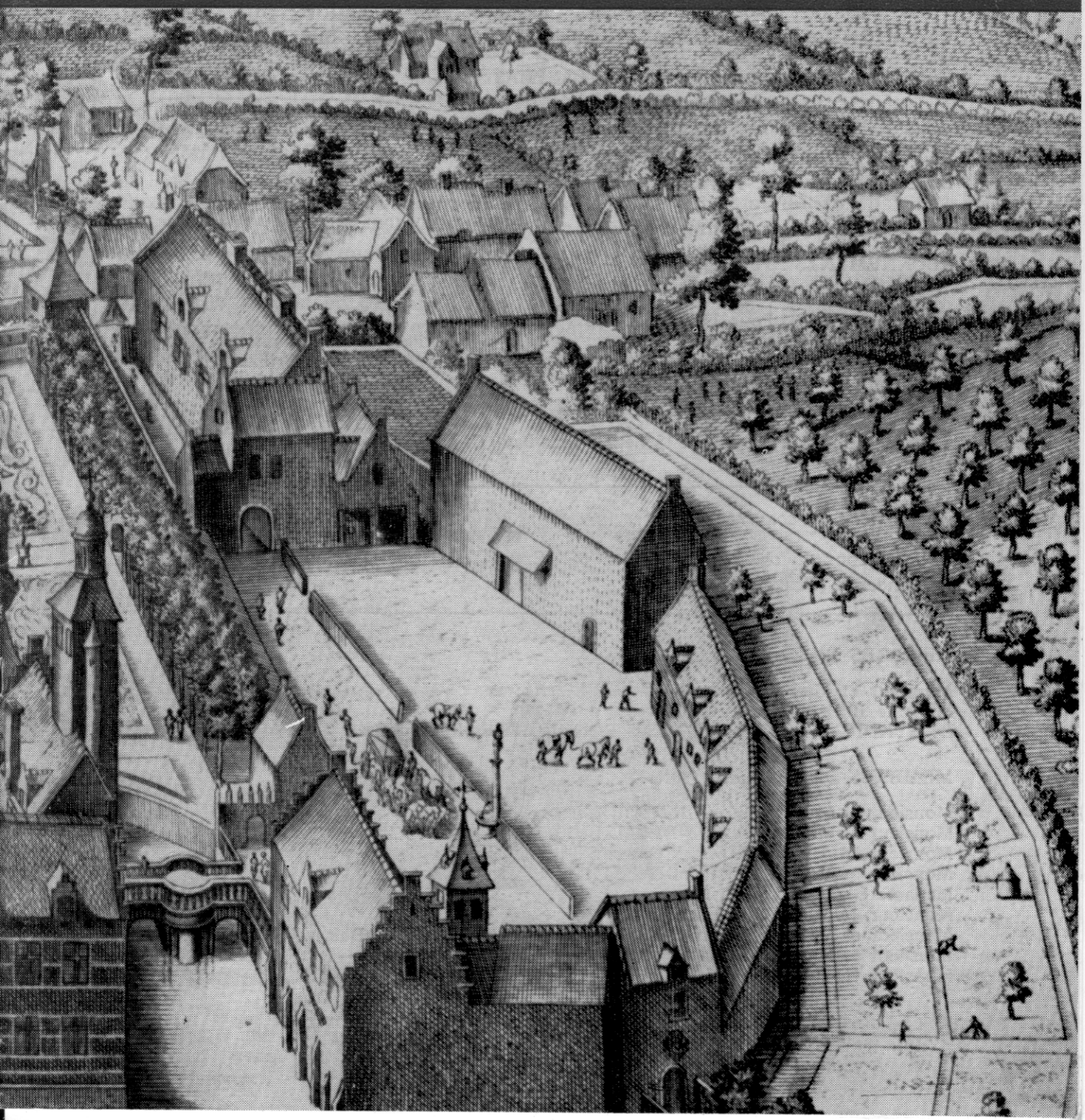
ENTRE SENNE ET SOIGNES

XVIII - 1974 6eme année



entre senne et soignes

Art — Histoire — Folklore — Tourisme

Revue trimestrielle publiée par la

SOCIETE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'ITTRE ET ENVIRONS

Alsemberg - Beersel - Bois-Seigneur-Isaac - Bornival - Braine-l'Alleud - Braine-le-Château - Braine-le-Comte - Clabecq - Ecaussinnes - Fauquez - Hal - Haut-Ittre - Ittre - Nivelles - Oisquercq - Ronquières - Tubize - Virginal - Waterloo - Wauthier-Braine.

Rédaction - Administration : Jean-Paul CAYPHAS
« La Vigne »
rue de la Montagne 28, 1460 Ittre
Tél. 067/64.60.16

ORGANISATION MONDIALE DE LA PRESSE PERIODIQUE
MEMBRE

Editeur responsable : Pierre HOUART
Centre International de Documentation
rue Belliard 220, 1040 Bruxelles - Tél. 02/734.51.74

ABONNEMENTS : Pour 1969 : les nos 1 et 2 : épuisés
le no 3 : 50 frs; le no 4 : 50 frs

Pour 1970, 1971, 1972
et 1973 :
Abonnement de l'année :
100 frs (3 numéros)

Pour 1974 (3 numéros) :
Abonnement Ordinaire : 100 frs
Abonnement de Soutien : 200 frs
Abonnement d'Honneur : 400 frs

à verser au C.C.P. 000-0935386-15 de M. Jean-Paul CAYPHAS, à 1460 Ittre.

Notre cliché de couverture :

La basse-cour du château d'Ittre en 1662. Extrait du « Chorographia Sacra Brabantiae » de Sanderus (Bruxelles, 1659-1662).

MEMBRES D'HONNEUR (suite)

Monsieur et Madame Roland BOUGARD, Ittre
Madame Jules WILMOTTE, Gesves
Le SYNDICAT D'INITIATIVE DE RONQUIERES, Ronquières

MEMBRES DE SOUTIEN (suite)

Monsieur et Madame Léon BERTOUX, Ittre
Monsieur et Madame Claude DELALIEUX, Ittre
Monsieur Paul DELCORDE, Procureur du Roi, Nivelles
Monsieur et Madame Victor DELESTIENNE, Ittre
Madame Claude FAVRE, Ittre
Monsieur Michael HALPERN, Ittre
Monsieur et Madame Albert MERTENS de WILMAERS, Grez-Doiceau
Monsieur et Madame Roger SWISSER, Bruxelles
Monsieur Georges WALEM, Ittre

ITTRE

SOUS LE REGIME HOLLANDAIS

Notes tirées de délibérations du Conseil Communal.

UN AQUEDUC ET DEUX PONTS

LE Conseil Communal, en sa séance du 8 mai 1821 décide de construire un aqueduc de la Grand'Place jusqu'au ruisseau pour y conduire les eaux de source qui dévalent la pente de la rue basse. Les eaux coulent à même la rue, « *produisent une grande quantité de boue en temps ordinaire et en hiver occasionnent des glaces, ce qui est dangereux pour les attelages* ».

De même il s'avère urgent d'entretenir les deux ponts sur la Sennette à Hasquempont et à Fauquez, conjointement avec la commune de Virginal. Une intervention s'impose « *faute de quoi leur ruine prochaine sera inévitable, ce qui serait plus onéreux à la commune* ».

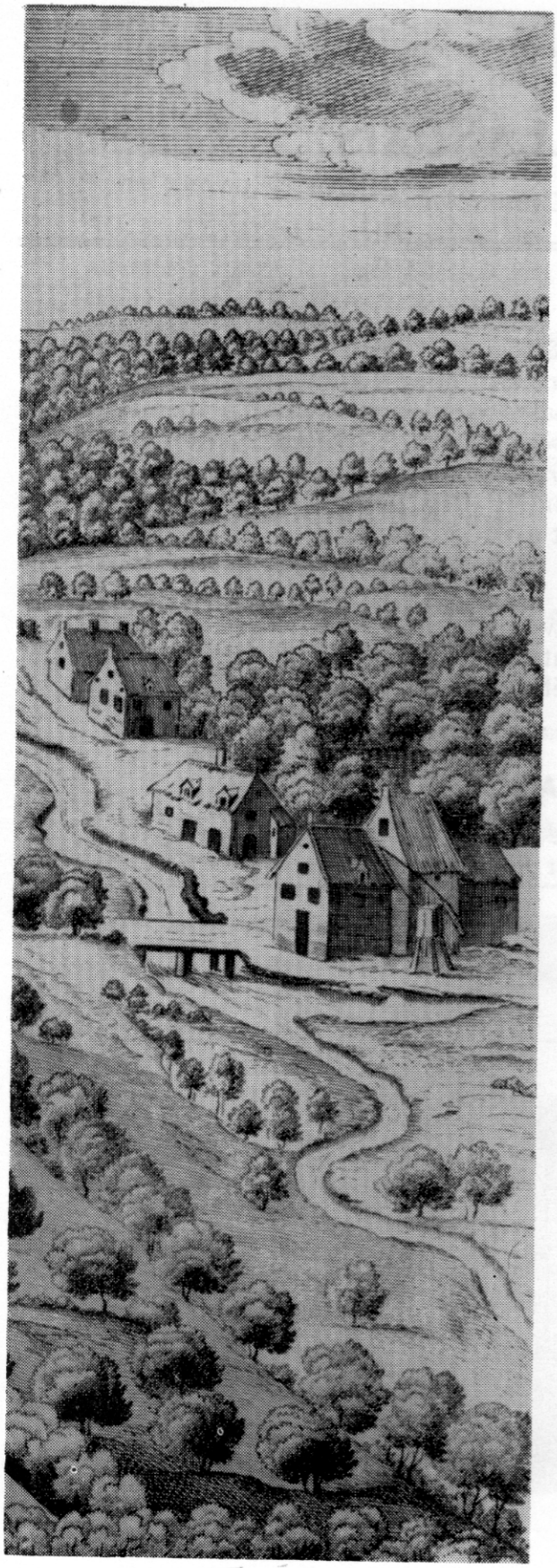
Comme celle-ci ne peut par ses réserves pourvoir à ces dépenses extraordinaires, le Conseil demande à la Députation des Etats (1) que les fonds lui appartenant, déposés au Mont-de-Piété, soient employés à l'exécution des travaux.

PAS D'IMPOTS NOUVEAUX SUR LE GRAIN

Le Conseil décide de ne pas établir de centimes additionnels sur la mouture et l'abattage du grain. En effet, il est notoire que « *l'aspect de l'établis-*



« ... un aqueduc sous la rue pour conduire les eaux de source qui dévalent la pente de la rue basse ».



sement de cet impôt est déjà un sujet de frayeur pour les habitants notamment pour ceux de la classe non aisée, qui forme la majeure partie, lesquels regardent ce nouvel impôt comme le plus onéreux de tous ceux établis ».

De plus, l'impôt paraît préjudiciable aux meuniers du village s'il n'est également levé dans les communes environnantes. Les habitants des hameaux d'Ittre ne manqueraient pas d'y faire moudre leur grain pour payer un moindre droit.

(Séance extraordinaire du 15 février 1823).

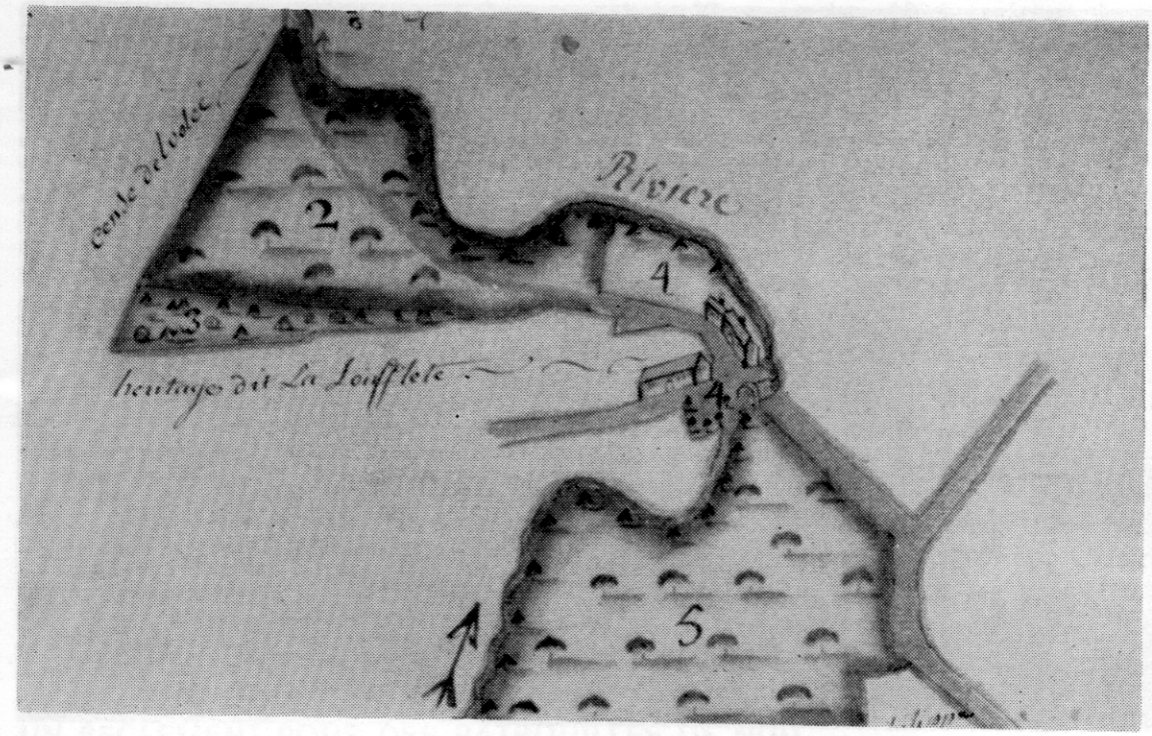
UNE REQUETE DE CHARLES-MAXIMILIEN DE TRAZEGNIES

En séance du 26 novembre 1824, le Bourgmestre, Michel-Joseph Lèto, donne lecture de la traduction faite par une personne de confiance d'une requête rédigée en langue nationale ([2]). Cette requête présentée à Guillaume I[er] par Charles-Maximilien de Trazegnies d'Ittre tend à obtenir à nouveau la célébration de la messe à la chapelle de Saint-Hubert et en l'oratoire particulier du château d'Ittre. Le suppliant s'engage à fournir tout ce qui est nécessaire à l'office divin et à l'entretien de la chapelle.

Le Commissaire Royal de l'Arrondissement de Nivelles avait, par sa lettre du 8 novembre, demandé l'avis du Conseil Communal.

Le Conseil reconnaît d'abord qu'il existe bien à Ittre une chapelle publique dédiée à Saint-Hubert bâtie en 1374 et « *ensuite pour cause de vétusté rebâtie* ([3]) *par les soins et la générosité de Monsieur le Marquis d'Ittre* ([4]), *père du suppliant et les dons volontaires des habitants* ».

A côté du pont sur la Sennette, la maison du « *Pont à Faucuwez* » devant laquelle fonctionne un élévateur.
Extrait du Sanderus, planche sur Fauquez, 1662.



Le « *Pont A Faulqué* » en 1759 (partie). Planche tirée du Registre des « *censes, terres, prayries, bois et tout ce qui appartient audit Seigr, Marquies d'Herzelles* ». (Archives de Madame de Bivort de la Saudée - Photo De Brabanter).

Il constate que « *sans aucune charge pour les habitants ni pour l'état, en vertu d'autorisation de l'Evêque diocésain, on a célébré la messe dans ladite chapelle jusques l'an 1797, époque que les églises et les chapelles ont été fermées et les prêtres persécutés dans ce pays sous le gouvernement français.* »

Il est également notoire que le suppliant vient de faire réparer et orner à ses propres frais la chapelle qui tombait en ruine « *de sorte qu'elle est dans l'état de décence désirable et que l'autorisation qu'il sollicite selon le désir des habitants ne fera une charge ni à la commune ni à l'état* ».

Enfin, à propos de l'oratoire du château d'Ittre, le dernier attendu de la délibération constate que son usage par Charles-Maximilien ne l'a pas amené à délaisser l'église paroissiale : « *Considérant enfin que l'usage de l'oratoire particulier du château d'Ittre n'a jamais dispensé ou détourné le suppliant de fréquenter l'église paroissiale, au contraire qu'il y a constamment donné les preuves de sa bienfaisance et attachement* ».

Pour toutes ces raisons, le Conseil décide d'appuyer la demande et estime que la décision sera favorablement accueillie par les habitants.



Un grand bâtiment blanc se mire dans des eaux douces.
C'est en 1834 que le moulin Favette (alors filature) fut établi.

LEURS SEIGNEURIES LES ETATS DEPUTES...

Très intéressante est la relation des préliminaires à la formation du budget communal de 1826. Les termes administratifs nouveaux voisinent avec des formules d'ancien régime : « *Le Bourgmestre donne lecture de la circulaire de Leurs Seigneuries les Etats Députés de cette province en date du 21 août dernier d'après laquelle et conformément à l'article 22 du Nouveau Règlement d'administration pour le plat pays, le Conseil doit s'occuper de la formation du budget communal pour l'année 1826* ».

Le Bourgmestre dépose alors sur le bureau, la circulaire. le budget communal de 1825 et les cadres pour servir à la rédaction de celui de 1826.

SUR UNE POMPE A INCENDIE...

Le Bourgmestre signale au Conseil que d'après un arrêté de la Députation des Etats et deux articles du Règlement sur les Incendies dans le plat pays, il doit délibérer sur l'acquisition d'une pompe à incendie.

Ces dispositions enjoignent aux administrations non pourvues de pompes à incendie de s'en procurer si elles ont les ressources suffisantes pour le faire.

A défaut, elles devront au moins se pourvoir d'un certain nombre de crochets et d'échelles.

La délibération du Conseil Communal du 27 novembre 1826, traitant de ce problème, est riche en enseignements. On apprend que la commune est pauvre mais qu'elle constitue néanmoins un fonds pour l'établissement d'une école. Le village n'aura donc pas dans l'immédiat de pompe à incendie mais disposera de 4 échelles et crochets :

« *Considérant que les ressources de cette commune sont si médiocres, que pour subvenir à ses dépenses et former un fonds pour l'établissement d'une école, on doit avoir recours annuellement à un rôle de répartition personnelle montant à environ 1.000 florins.*

» *Pour ce motif, ne pouvant équitablement proposer la dépense pour l'acquisition d'une pompe à incendie avant que les fonds destinés annuellement pour l'acquisition d'une école soient suffisants, le Conseil ajourne cette dépense et décide que 4 échelles et autant de crochets seront incessamment ordonnés pour la commune, à ses frais, par les soins des Bourgmestre et assesseurs.* »

UN REGLEMENT POUR DES PATROUILLES DE NUIT

La relation de la séance extraordinaire du 5 janvier 1828 est d'une lecture bien pittoresque. Le Conseil, sur injonction supérieure ([5]), se réunit pour arrêter un règlement sur l'organisation des patrouilles de nuit. Du 15 janvier au 1er avril, de 6 heures du soir à 6 heures du matin, des brigades de 5 hommes se rassembleront chez le garde-champêtre. De 18 à 60 ans, tous seront frappés mais... avec possibilité de remplacement. Les peines : une amende et même... la prison pour un jour.

Article 1 : A dater du 15 courant, un service de patrouille de nuit aura lieu en cette commune jusqu'au 1er avril prochain.

Article 2 : Le service commencera à 6 heures du soir et finira à 6 heures du matin. Les hommes de service devront se présenter aux heures susdites chez le sieur Montoisy, garde-champêtre, à l'effet d'y prendre l'ordre de service et en donner le résultat.

Article 3 : Tous les habitants de la commune de 18 à 60 ans seront tenus au service.

Article 4 : Chaque brigade sera composée de 5 hommes et le brigadier devra rassembler sa scouade et en prévenir chaque homme au moins 48 heures d'avance.

Article 5 : Nul ne pourra se faire remplacer dans le service de patrouille à moins que son remplaçant ne soit agréé par le président de l'administration ou son préposé.

Article 6 : Tout individu qui refuserait ou négligerait de faire le service de patrouille sera puni d'une amende d'un à 12 florins ou d'un emprisonnement d'un jour.

Article 7 : Les Pères et Mères, Tuteurs et Tutrices, Maîtres et Maîtresses sont responsables des défauts ([6]) de leurs enfants, pupils et domestiques domiciliés avec eux.



Une bien jolie chapelle veille sur le sommeil de nos morts.

La chapelle de Saint-Hubert érigée en 1374 fut reconstruite en 1782.

Article 8 : L'officier de police et le garde-champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Expédition du présent sera adressé à Leurs Seigneuries les Etats Députés.

Jean-Paul CAYPHAS.

---

(1) La Députation des Etats de la Province, organe de tutelle correspondant à l'actuelle Députation Permanente du Conseil Provincial.

La Commune d'Ittre, dans le District de Nivelles, faisait partie de la Province de Brabant Méridional. Le Conseil Communal était composé de 7 membres, le Bourgmestre, deux assesseurs (aujourd'hui les échevins) et 4 conseillers communaux.

(2) En néerlandais.

(3) En 1782.

(4) Eugène-Gillion de Trazegnies, premier marquis de Trazegnies d'Ittre, époux de Marie-Victoire de Rifflart.

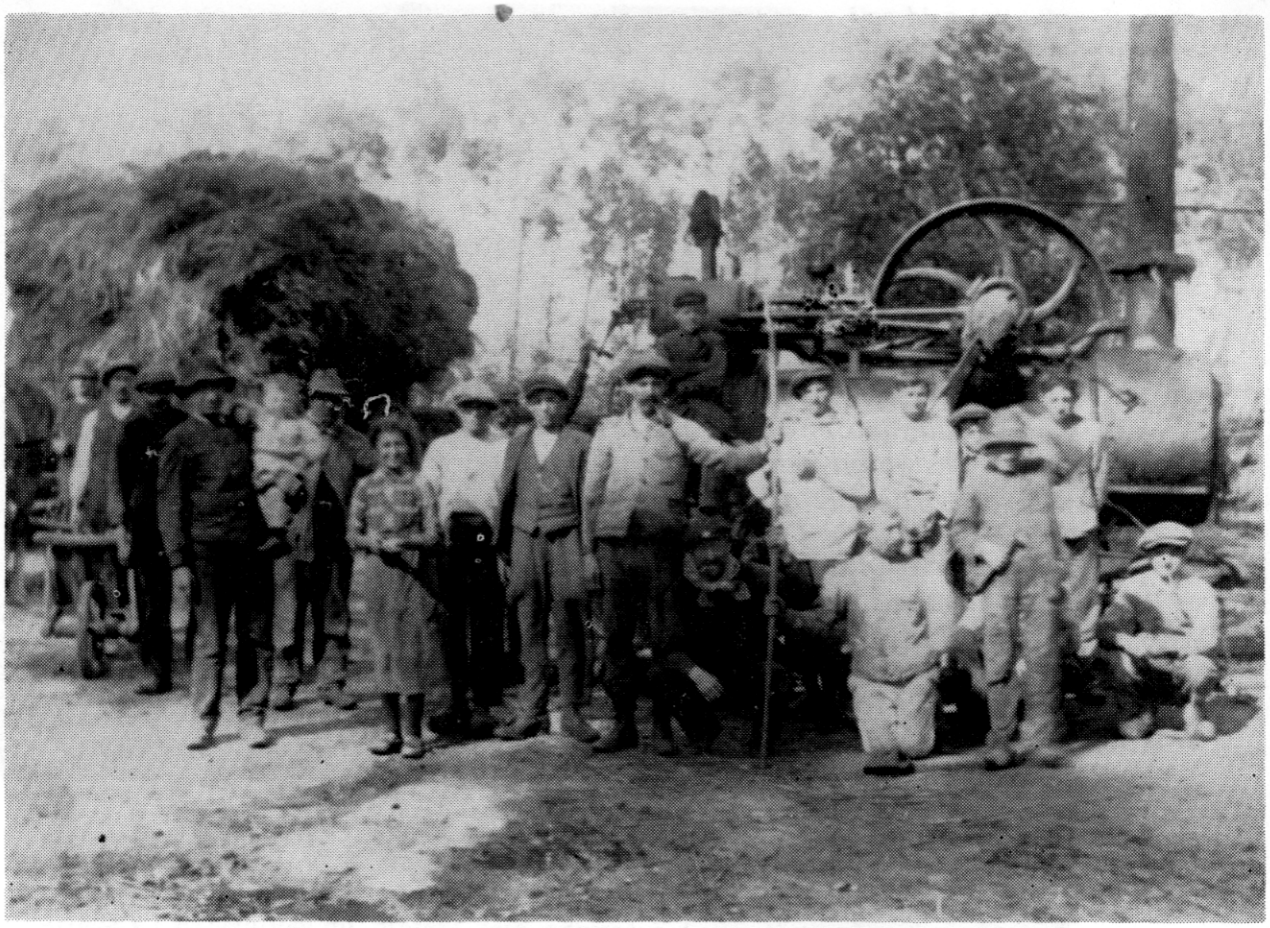
(5) Une circulaire du Gouverneur du 8 décembre 1827 ainsi que l'article 74 du Règlement d'administration pour le plat pays.

(6) Absences.

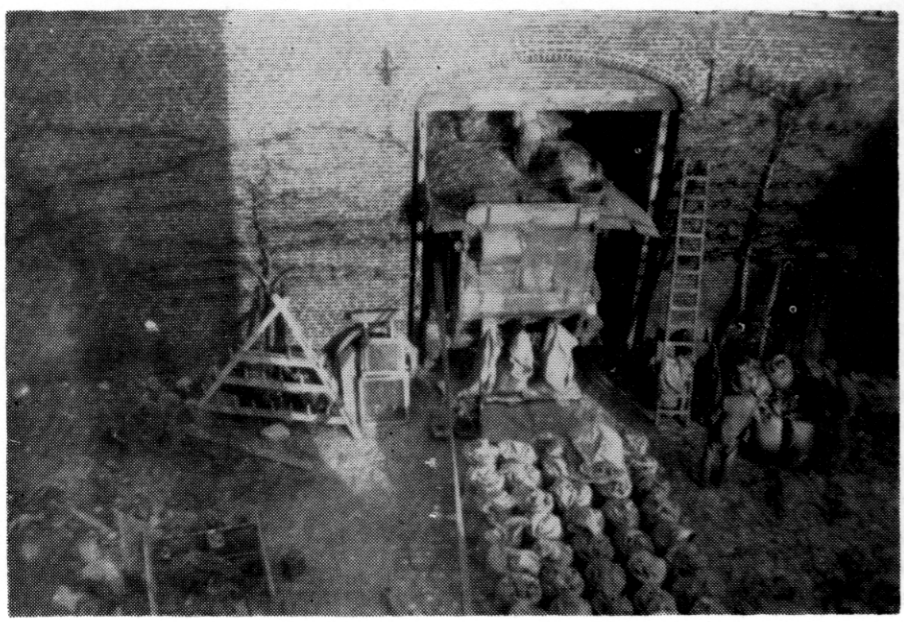
DJI RATINS (*)

Qui s'qui n'ratind ni l'moumint
Dè daller rtrouver ses dgins,
T' ti ni vrai, cousin Batisse ?
Ahier au nût, djustemint
Dj'ai co pinsé bi lômin
Au païs qui no ratind
Lauvau, dou costé d'Tubisse...
Dji stou din l'estabiou den' vill' bi lon dedci
Lez l'uche, el gardèsalle criou comme in sauvâtche,
Enn' ribanbell' des no, pu d'cinquant' sans minti
Djusqu'au no dou pu ptit villâtche
Pou iusquè l'train dallou parti.
Et tout in ascoutant s'ramâtche
I m'chenou què lauvau, bi lon,
Enn' saqui tchantou, in wallon
Des nos, branmint pu bias, comme in' da ni d'pareies
C'estou n' musiqu' din mes oreies :
« Clabecq, Vesnau,
Et Brain' Château
El bosquet d'haïe
El Coq su l'baïe
Ell' plantche à l'hou
Ell' cins' dou pou,
Les prés dè scoute
Et dell' Drignoute
El bo dou rnau
L'Moulin del Vau.
Ell' viée tchapell' dè Djenne
Et les tien' dè Nardenne
L'hamia dou routch' bouton
Et l'ecluch' dè skimpont
Ell' Faliche, ell' Marache
Ell' pré d' l'aide, el pont d'ache
Ell' piésint du pré rosé
Eië l'bataïon carré ! »
Et comme el' gardèsalle avou pierdu s'n'haleine
A crii comme in possédé,
Dji li dis : « Hé, vi homme, est-ce èm tour de passer ? »
— « Vous ! diss'ti, qué train ratindez ? »
— « Qué train, m'colo ? Mais c'esst aigièle à adviner :
Pusquè dji d'meure à l' longu' sèmaine
Dji ratins l'express d'Auti-Braine ! »

(*) Puisé dans « Int nous autes », de novembre 1918, journal édité pendant la guerre 1914-18 par l'Aumônier F. Boucart, vicaire d'Ittre, pour les soldats au front d'Ittre, Haut-Ittre, Virginal, Braine-le-Château, Wauthier-Braine, Clabecq et Oisquercq.



CES BELLES MOISSONS DU TEMPS JADIS !

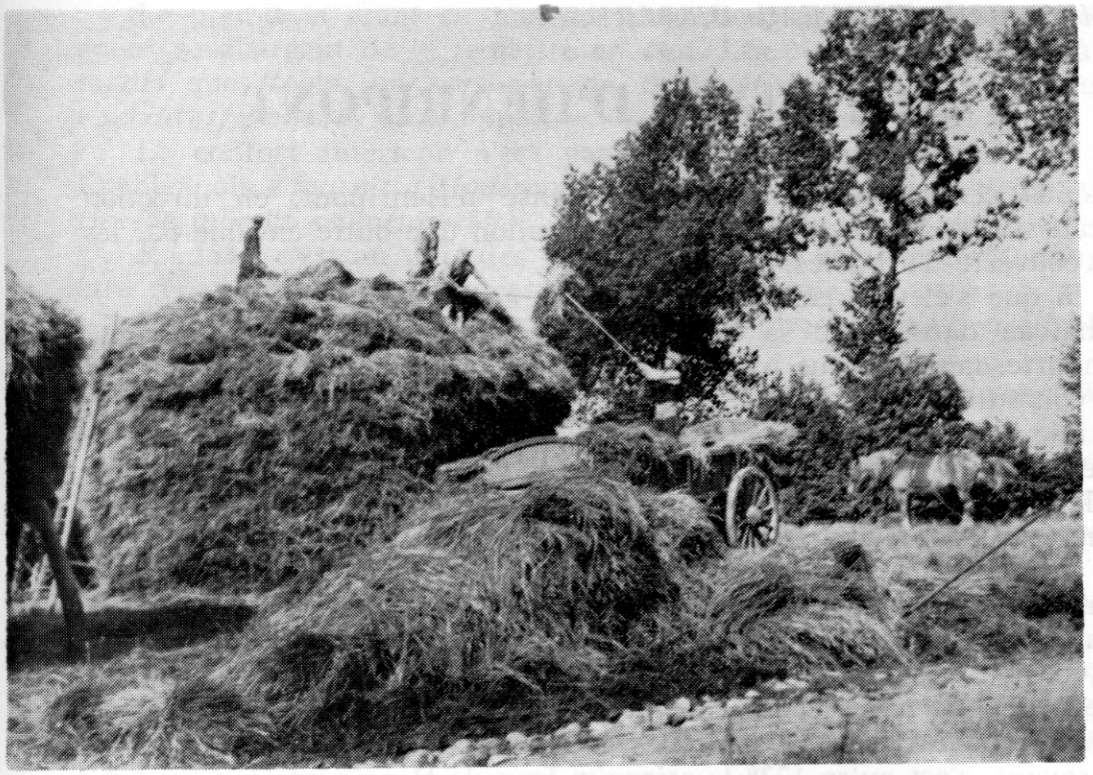


↑

Avant la venue des tracteurs, une machine à vapeur actionnait les batteuses.

←

La moisson bat son plein; cette année, il y aura peu de semences adventices.



Les chevaux, le chariot, la meule, toute la beauté de la moisson...



De robustes chevaux et un bien précieux chargement.

LE « CASTIA » D'HENRIPONT

A quelques centaines de mètres de l'église d'Henripont, en direction d'Ecaussinnes se dresse au milieu d'un vallon une butte envahie par les ronces et couverte d'arbustes.

C'est là que s'élevait jadis « *la forterèche et chasteau d'Heripont* ».

Ce château dans toute sa splendeur, le peintre Adrien de Montigny nous le montre dans une vue prise à l'aube du 17e siècle (1).

On y voit sur la gauche, le corps de logis au pignon crénelé. Au centre, on distingue une haute tour carrée coiffée d'un clocher bulbeux. A droite s'étend un bâtiment sans doute réservé aux communs. Afin de le protéger de toute surprise, le château est entouré d'eau et seul un pont-levis permet d'y accéder.

Proches du pont-levis, on aperçoit encore des bâtiments agricoles que l'on peut sans doute identifier comme étant la basse-cour du château.

Comme beaucoup d'autres places fortes de l'époque, le château d'Henripont n'était pas nécessairement habité par son propriétaire. En de multiples occasions, celui-ci résidait en ville ou dans une seigneurie plus importante.

A quelle époque notre château fut-il construit et par qui ?

Dans l'état actuel de nos recherches, il est encore malaisé de le dire. Ce que nous savons, c'est qu'en 1228 le seigneur Jean de Henripont (2) vassal du seigneur Englebert d'Enghien accorda à ses manants une charte-loi assez libérale (3). Comme le nom de ce seigneur se retrouve dans de nombreux actes passés tant en Brabant que dans le pays de Namur où il avait des propriétés, rien ne nous permet d'affirmer qu'il avait sa résidence habituelle à Henripont dont la population fut toujours très réduite (4).

En 1423 en tout cas, on ne parle pas du seigneur Wallerand d'Esnes (5) comme résidant en ces lieux mais bien de Jehan le Petit « *castelin d'Henripont...* (6).

Les comptes de la seigneurie conservés précieusement au château de la Follie à Ecaussinnes-d'Enghien et auxquels nous avons eu accès (7) ne sont guère prolixes sur la question.

Toutefois, nous avons relevé ce qui suit :

En 1487, la dame d'Henripont est la fille de Wallerand d'Esnes : Marie d'Esnes épouse de Gilles Moreau (8). C'est au château d'Henripont qu'elle reçoit le compteur du domaine.

Vers 1490, leur fils Loys Moreau va relever « *le chasteau et forteresse de Héripont* », Marie d'Esnes étant décédée.

D'après les notes d'un historien local (9) le château aurait été assiégé et ruiné en 1505 par une bande armée campant sur les 12 bonniers (10).

En 1531, la petite-fille de Loys Moreau, Antoinette Moreau, épouse de Jacques de Hemptinne mayeur de Namur, charge son bailli d'Henripont de restaurer rapidement la toiture délabrée du château. Quinze cents tuiles y seront utilisées.

La même année et pour la première fois, nous trouvons mention dans les comptes de l'existence des étangs qui protègent le château tout en fournissant de la nourriture les jours maigres. Un valet, le grand Jehan est chargé de « *faire un huige à mettre les poissons...* »

Le pont-levis étant en mauvais état, Louyset Henro avec deux compagnons se chargent de le remettre en état. Les clous sont achetés à Nivelles tandis que Roele, un serrurier de Braine-le-Comte se charge de fournir « *serrures, pentures et crampons* ».

Le confort intérieur n'est pas négligé. La même année un tapissier Enghiennois « *fournit à Mademoiselle une tapisserie* » et « *refaict les tapisseries de mondit seigneur* » ([11]).

En 1534, c'est au tour des verrières « *en la chambre de Monseigneur* » à être réparées. Le vitrier Lucas de Hal s'y emploie.

Les 15 et 16 mars 1534, Jacques de Hemptinne est d'ailleurs à Henripont « *avec sa bonne compagnie* ».

Le pont-levis fut-il mal réparé en 1531 ? Toujours est-il qu'en 1536, Loyset de Saincte « *refaict et tire ledit pont hors de leauwe* ».

Un malheur en entraîne souvent d'autres ! La grande cheminée du château menace de s'écrouler. Il faut dare-dare en construire une nouvelle.

François Houguet y emploiera 5.100 briques tandis que son compagnon Charles des Nauwes « *screppe et neltoye les vielz bricques* ».

En 1540, il faut nettoyer le puits qui se trouve dans la cour. Ce sera le travail de Jehan Lempereur.

Notre pays entre dans une période de troubles. Les guerres de religion et la chasse aux protestants en particulier vont dresser les uns contre les autres peuples et gens. François d'Anjou installe à Soignies des garnisons françaises.

Les escarmouches se multiplient entre les Espagnols et les hommes du Prince d'Orange. Les campagnes souffrent des exactions des uns et des autres comme en témoigne le compte de 1578 : « *les ennemis ayant surpris icelluy chasteau y ont fait leur butin* ».



Des ruines dans les arbres montrent ce qui restait du château.

Le seigneur d'alors est le chevalier Charles de la Hamaide, gouverneur de Binche qui est devenu propriétaire d'Henripont par sa femme Marie de Gulpen ([12]).

De 1578 à 1710, le domaine va rester aux mains des la Hamaide.

En 1590, de nouvelles réparations s'imposent. Le montois Andrien Ottrice est requis avec ses compagnons pour « *recouvrir la tourette du château* » sur laquelle ils placent 500 ardoises. En 1595, on travaille à réparer les fenêtres « *à la chambre au-dessus de la cuisine* ». Notons en passant que de nombreuses chambres du château sont déjà louées à la domesticité, en particulier au fermier de la basse-cour qui semble de plus en plus être le véritable occupant des lieux.

En 1597, s'achève la « *réfection de la couverture du château au dessus de la grande sallette* ».

En 1602, un « *vairieur* » de Soignies vient à nouveau réparer 3 verrières endommagées. En ce premier quart du 17e siècle, le château retrouve une certaine splendeur car le dernier jour d'août 1619, l'Archevêque de Cambray François van der Burch vient au château procéder à la consécration d'une chapelle ([13]). Tout semble aller pour le mieux lorsque soudain le vendredi 5 juin 1620 vers 18 h., un incendie se déclare, détruisant une partie du mobilier ([14]) malgré le secours rapide des domestiques.

Durant les 17e et 18e siècles, on ne parle guère du château et pour cause ! Les temps sont de nouveau très sombres. Les exactions des troupes françaises ne se comptent plus. Après le pillage des églises d'Ecaussinnes en 1668, celles-ci s'illustrent à nouveau dans la région en pillant et en incendiant les maisons des manants rebelles à livrer leur fourrage. En juin 1692, un détachement français campe au château. Il y restera 22 jours, obligeant les locataires aux abois à leur livrer « *bois, bière et chandelles* ». Le seigneur d'Henripont ([15]) les dédommagera. En juin de l'année suivante, Louis XIV se trouvant à Thieusies, plusieurs postes français sont placés aux environs. Ronquières doit « *accueillir* » 100 soldats, la Follie à Ecaussinnes 50 de même que le château d'Henripont. Le 1er septembre 1693, des soldats français en vadrouille enlèvent 4 vaches au fermier du Tombois à Ronquières. Le propriétaire a la chance de retrouver ses bêtes le lendemain « *devant la porte du château d'Henripont* ».

En 1710, la seigneurie passe à François de la Barre ([16]) devenu seigneur de la Follie où il réside. De plus en plus, le château d'Henripont perd de son intérêt. Certes, on l'entretient encore. Par exemple en 1734, un ouragan ayant emporté la toiture de la chapelle et brisé des vitraux, on procède aux réparations. Le pont-levis, une fois de plus « *a été entièrement rompu* » !

A partir de cette époque, le château est pratiquement devenu la demeure du fermier de la basse-cour qui occupe aussi le donjon ([17]). La ferme seigneuriale est affermée pour 9 ans et occupée par les familles Lebrun et Dupierreux. Celles-ci utilisent également les parties du château qui les intéressent comme la brasserie où des réparations sont faites en 1755 et 1758 ainsi qu'au four.

En mai 1766, le petit-neveu de François de la Barre à qui est échu le domaine ([18]) se voit contraint de vendre ses terres de la Follie et d'Henripont au chevalier Brouwet, conseiller et receveur général du Hainaut ([19]). Celui-ci ne s'occupera guère d'Henripont et de son château. En bon financier, il s'empressera d'en tirer le meilleur parti possible. A cet effet, il hypothèque

lourdement le domaine qui est cédé à des financiers anversois. Le site du castia appartient aujourd'hui au comte Jacques de Lichtervelde domicilié à Bruxelles.

Le château abandonné et tombant en ruines devint une carrière où les gens des environs venaient « *récupérer* » à bon compte les matériaux qui leur étaient utiles. Au début de ce siècle, quelques pauvres gens y abritaient encore leur misère. Les intempéries et le boisement du site ont contribué à l'effondrement des derniers pans de mur. Ainsi s'en est allé le vieux château d'Henripont...

Abbé Léon JOUS. Curé d'Ecaussinnes-Lalaing.

---

(1) Voir en dernière page et « Entre Senne et Soignes », XIV, année 1973, page 20.

(2) Fils de Gossuin de Héripont et époux d'une certaine Ide N.. Sa sœur Alix était chanoinesse de Nivelles. Voir Annales du Cercle Archéologique de Soignies, tome XIII, page 119-120. « *Les seigneurs de Héripont* », par LANDERCY.

(3) Voir A.C.A. de Soignies, tome VI, 1re livraison, page 11 « *La charte-loi d'Henripont* », par F. BOTTEMANNE.

(4) En 1560, on y dénombrait « *45 feux* », soit environ 225 habitants si l'on prend comme moyenne 5 personnes par foyer dénombré.

(5) Fils de Jean d'Esnes et de Mahaut de Gommegnies, dame de Héripont. Voir A.C.A.S. tome XIII, pages 123-124. Il est cependant décédé en sa forteresse d'Henripont vers 1458-59.

(6) Sans doute le bailli.

(7) Ces comptes ont été publiés en partie dans le tome XI des A.C.A.S. pages 99 et sv. « *La Seigneurie d'Henripont vue à travers quelques comptes,* par S. DUBOIS.

(8) Fille naturelle de Wallerand d'Esnes, elle épousa un roturier enrichi d'Ecaussinnes, Gilles Moreau. Voir A.C.A.S. tome XXVI, l'excellent article dû à J. SUSSENAIRE et intitulé « *Un partage d'ascendants...* », pages 33 et sv. Notons en passant que ce testament fut passé en 1454 non pas à Henripont mais à Ecaussinnes.

(9) Il s'agit d'Aimé Tricot, premier instituteur communal d'Ecaussinnes-Lalaing, né en 1820 et décédé en 1876. Auteur de plusieurs opuscules historiques devenus rarissimes. Comme beaucoup d'autodidactes de l'époque, il cite rarement ses sources. Manque de rigueur scientifique ou... méfiance ?

(10) Lieu-dit d'Henripont.

(11) Sur les tapisseries Enghiennoises mondialement connues, voir les Annales du Cercle Archéologique d'Enghien, tomes II, IV, VI, VIII et XIV. Particulièrement le tome VI.

(12) Fille de Guillaume de Gulpen et d'Adrienne de Hemptinne. Cette dernière était fille de Jacques et d'Antoinette Moreau.

(13) Voir notre article sur la consécration de cette chapelle dans le no 1 de la revue du C.I.H.L. « *LE VAL VERT* », Maison Communale. Ecaussinnes-Lalaing.

(14) En 1620, le seigneur d'Henripont est Charles de la Hamaide, grand prévôt de Mons et époux d'Odile de Wiltz, chanoinesse de Maubeuge. Il était fils de Marie de Gulpen.

(15) Charles-Antoine de la Hamaide, fils de Jean-Charles et de Marie de Recourt. Ledit Jean-Charles était fils de Charles et d'Odile de Wiltz. Charles-Antoine mourut célibataire en 1707, laissant sa seigneurie à sa nièce Anne-Marie de la Hamaide, épouse de Robert-François du Chastel de la Howarderie, seigneur de Boussoit-sur-Haine, qui se garda bien d'accepter cette succession. Pierre-Adrien de la Hamaide, frère d'Anne-Marie en fit autant alléguant le passif de la succession.

(16) Ce fut un autre neveu du défunt : François-Adrien de la Barre fils d'Odile-Dorothée de la Hamaide qui accepta enfin la succession. C'est ainsi que les archives de la seigneurie d'Henripont passèrent aux seigneurs de la Follie.

(17) Aujourd'hui disparu, ce donjon distinct du château existait encore en 1870. Il servait d'habitation particulière et était situé au bord d'un sentier.

(18) Louis, créé duc et prince de Looz-Corswarem avait épousé Marie-Françoise d'Assignies, fille de Marie-Odile de la Barre.

(19) Alexandre-Thomas Brouwet avait obtenu le 12 septembre 1760 de l'impératrice Marie-Thérèse le droit de sommer son écu d'une couronne au lieu d'un bourrelet et d'y joindre pour supports deux lions d'or portant bannières aux armes de l'écu.

HENRIPONT *(Franchise) vers 1600*



Enluminure tirée d'un des albums de Croy : Braine-le-Comte et sa châtellenie. Cod. Min. 50, VI, f° 12
Bild - Archiv und Porträt-Sammlung. Bibliothèque Nationale d'Autriche. Vienne.

Imp. Havaux - Nivelles